



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/856
11 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 136 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DU GROUPE D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES
POUR LA PERIODE DE TRANSITION

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DU GROUPE D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR LA PERIODE DE TRANSITION	1 - 6	2
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES	7	3
III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	8	3
IV. DECISION DEVANT ETRE PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION	9 - 10	4
<u>Annexes</u>		
I. Rapport sur l'exécution du budget : état récapitulatif		5
II. Note explicative des projections actuelles		8
III. Ecoulement des biens		19
IV. Prévisions de dépenses concernant la phase de liquidation : informations supplémentaires		21

I. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DU GROUPE
D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES POUR LA
PERIODE DE TRANSITION

1. Conformément à la demande contenue au paragraphe 12 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale en date du 1er mars 1989, relative au financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), le Secrétaire général fournit, dans le présent document, un rapport détaillé sur l'exécution du budget du GANUPT portant sur la période de son mandat allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

2. Les renseignements de base nécessaires pour établir le présent rapport sur l'exécution du budget ont été tirés des documents comptables de l'Organisation, y compris l'état des allocations de crédit au 31 octobre 1989. Le rapport contient également des projections concernant les dépenses afférentes aux opérations du GANUPT pour la période allant du 1er novembre 1989 au 31 mars 1990.

3. Pour établir le présent rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général est parti de l'hypothèse que toutes les phases des opérations du GANUPT seront achevées dans le délai prévu c'est-à-dire d'un an à compter du 1er avril 1989, que la mission réduira progressivement ses activités jusqu'à la date d'expiration de son mandat et qu'elle mettra fin à toutes ses opérations, sauf les opérations de liquidation, à compter du 31 mars 1990. Le Secrétaire général a également tenu compte des modifications ci-après apportées aux hypothèses antérieures portant sur la période commençant au début de décembre 1989 :

a) Le nombre d'observateurs militaires sera ramené de 300 à 200 à compter du 1er janvier 1990;

b) Le groupe logistique militaire, comprenant 216 hommes fournis par le Canada, sera rapatrié au 15 janvier 1990;

c) Le bataillon logistique fourni par la Pologne sera réduit de 40 hommes à compter du 1er janvier 1990;

d) Le groupe des transmissions fourni par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sera réduit de 19 hommes à compter du 1er janvier 1990;

e) Le personnel civil recruté sur le plan international sera réduit, 45 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 30 postes d'agent des services généraux étant supprimés à compter du 1er janvier 1990.

4. Comme les plans concernant le reste de la phase de redéploiement ne sont pas suffisamment avancés, le Secrétaire général n'a pas cherché à donner de date précise pour le départ des divers éléments du GANUPT. Par conséquent, toutes les dépenses correspondantes ont été calculées pour la période allant jusqu'au 31 mars 1990 inclus.

5. L'annexe I indique, pour chaque rubrique budgétaire, les prévisions de dépenses établies initialement pour le GANUPT et les projections concernant la période allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1990. On notera que même si l'on tient compte du coût estimatif de la phase de liquidation, qui représente un montant brut

/...

de 6 469 000 dollars (soit un montant net de 5 625 000 dollars), tel qu'il est indiqué à l'annexe IV, il devrait rester un solde inutilisé représentant un montant brut de 42 803 000 dollars (soit un montant net de 41 248 000 dollars) au titre des opérations du GANUPT. On trouvera à l'annexe II des informations supplémentaires concernant les diverses rubriques budgétaires.

6. Des informations supplémentaires ont été fournies au sujet de la période après le 31 mars 1990, notamment : a) un exposé des principes à suivre pour l'écoulement éventuel du matériel, des fournitures et autres avoirs appartenant à l'ONU, qui figure à l'annexe III; b) les coûts associés à la phase de liquidation de la mission, qui figurent à l'annexe IV.

II. ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES

7. Un montant total de 409 555 646 dollars a été réparti entre les Etats Membres aux fins du financement du GANUPT. Sur ce montant, des contributions d'un montant total de 314 945 088 dollars avaient été reçues au 30 novembre 1989, le montant des contributions non acquittées se chiffrant à 94 610 558 dollars.

III. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

8. Au paragraphe 6 de sa résolution 43/232, l'Assemblée générale a demandé que des contributions volontaires soient consenties pour le financement du GANUPT, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. On trouvera ci-après une liste des contributions volontaires fournies au GANUPT en espèces et en nature, en tant que dons directs des gouvernements, depuis la création du Groupe à ce jour.

<u>Gouvernements</u>	<u>Contributions</u>
République fédérale d'Allemagne	<ul style="list-style-type: none">- 115 véhicules légers et 52 minibus, y compris des pièces de rechange, pour un coût estimatif de 3,9 millions de DM, soit l'équivalent de 2 178 000 dollars.- Services de 60 mécaniciens et électriciens, pour un coût estimatif de 2,3 millions de DM, soit l'équivalent de 1 284 916 dollars.- Transport de 50 policiers, pour un coût estimatif de 184 000 DM, soit l'équivalent de 102 793 dollars.- Quatre ateliers mobiles et cinq ambulances, pour un coût estimatif de 614 525 dollars.
Grèce	<ul style="list-style-type: none">- 610 tentes, 1 100 couvertures, 600 matelas et 20 extincteurs, pour un coût estimatif de 350 000 dollars.

/...

Gouvernements

Contributions

Japon	- 13 050 000 de dollars en espèces.
Suisse	- Trois avions (2 Pilatus porters et 1 Twin otter) avec leur équipage, pour un coût estimatif de 2 550 000 francs suisses, soit l'équivalent de 1 583 850 dollars.
Etats-Unis d'Amérique	- Services de transport aérien pour un coût estimatif de 3 988 255 dollars.

IV. DECISION DEVANT ETRE PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

9. Le Secrétaire général, a) demande l'approbation de l'Assemblée générale, en principe, pour écouler les avoirs du GANUPT lors de l'achèvement de son mandat de la manière décrite au paragraphe 4 de l'annexe III, et b) demande l'approbation de l'Assemblée générale pour financer les coûts liés à la liquidation du GANUPT à l'aide des crédits ouverts par l'Assemblée dans sa résolution 43/232 et pour clore les comptes.

10. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le montant total des contributions dues par les Etats Membres au titre des opérations du GANUPT et qui n'ont pas encore été reçues représente environ 94,6 millions de dollars. Compte tenu de ce facteur et du fait qu'un rapport sur l'exécution du budget du GANUPT mettant à jour le présent rapport doit également être présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session, le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de reporter à sa quarante-cinquième session l'adoption de toute décision susceptible de devoir être prise comme suite au rapport sur l'exécution du budget.

ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget : état récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1	2	3
	Prévisions	Projections	Economies/
	<u>initiales</u>	<u>actuelles</u>	(surcoûts)
			<u>prévus</u>
1. <u>Dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
a) Dépenses de personnel remboursables aux gouvernements	59 100	49 845	9 255
b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	8 000	8 000	0
c) Remboursement des coûts afférents au matériel appartenant aux contingents	24 775	24 775	0
d) Indemnité journalière versée aux militaires	2 160	1 822	338
e) Indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires	7 797	6 310	1 487
f) Indemnité d'habillement versée aux observateurs militaires	60	60	0
g) Frais de voyage lors du déploiement, de la relève et du rapatriement du personnel militaire	16 180	15 105	1 075
h) Rations	8 796	13 410	(4 614)
i) Bien-être du personnel	1 000	617	383
	<u>127 858</u>	<u>119 944</u>	<u>7 924</u>
2. <u>Dépenses afférentes au personnel civil</u>			
a) Traitements du personnel recruté sur le plan international	25 081	19 273	5 808
b) Traitements du personnel recruté sur le plan local	7 380	2 326	5 054
c) Dépenses communes de personnel	12 172	7 137	5 035
d) Indemnité de subsistance (missions)	29 757	42 557	(12 800)
e) Indemnité de représentation	12	15	(3)
f) Frais de voyage lors du déploiement et du rapatriement du personnel civil	9 409	9 936	(527)
g) Autres frais de voyage	1 335	1 164	171
h) Incitation financière	2 174	198	1 976
i) Dépenses de personnel remboursables aux gouvernements	6 956	14 985	(8 029)
	<u>94 276</u>	<u>97 591</u>	<u>(3 315)</u>

/...

	1	2	3
	<u>Prévisions initiales</u>	<u>Projections actuelles</u>	<u>Economies/ (surcoûts) prévus</u>
3. <u>Construction et entretien des locaux</u>			
a) Aménagement des lieux et travaux de construction	21 000	11 086	9 914
b) Eclairage, chauffage, énergie et eau	397	2 553	(2 156)
c) Bâtiments préfabriqués, tentes et équipement connexe	1 750	2 212	(462)
	<u>23 147</u>	<u>15 851</u>	<u>7 296</u>
4. <u>Acquisition de véhicules</u>			
a) Achat	30 809	27 013	3 796
b) Location	4 122	3 917	205
c) Réparation et entretien	8 718	10 005	(1 287)
d) Carburants et lubrifiants	6 584	5 005	1 579
e) Assurance des véhicules	515	210	305
f) Location de véhicules à l'épreuve des mines	656	401	255
g) Matériel de réparation et d'entretien des véhicules	2 725	74	2 651
	<u>54 129</u>	<u>46 625</u>	<u>7 504</u>
5. <u>Opérations aériennes</u>			
a) Location d'appareils	43 480	23 939	19 541
b) Carburant	3 695	2 412	1 283
c) Frais de manutention au sol	345	38	307
d) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	15 000	0	15 000
	<u>62 520</u>	<u>26 389</u>	<u>36 131</u>
6. <u>Matériel de communications et coûts connexes</u>			
a) Matériel de communications	9 151	11 521	(2 370)
b) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communication	1 045	2 075	(1 030)
c) Matériel d'essai et de réparation	527	657	(130)
d) Groupes électrogènes	1 293	1 266	27
e) Dépenses de communication par le réseau commercial	1 350	2 631	(1 281)
	<u>13 366</u>	<u>18 150</u>	<u>(4 784)</u>

/...

	1	2	3
	<u>Prévisions initiales</u>	<u>Projections actuelles</u>	<u>Economies/ (surcoûts) prévus</u>
7. <u>Matériels divers</u>			
a) Mobilier et matériel de bureau	2 430	3 481	(1 051)
b) Equipement des logements et matériel de cantine	2 998	3 219	(221)
c) Matériel d'observation	1 470	123	1 347
d) Fournitures et matériel médicaux et dentaires	260	27	233
e) Matériel de défense mobile	869	247	622
f) Citernes pour produits pétroliers, pompes et compteurs	610	77	533
g) Autres matériels	1 446	1 868	(422)
	<u>10 083</u>	<u>9 042</u>	<u>1 041</u>
8. <u>Fournitures et services divers</u>			
a) Services contractuels et autres	787	1 390	(603)
b) Intendance générale	4 059	7 151	(3 092)
c) Recours de tiers	1 000	1 000	0
d) Habillement, uniformes et fournitures diverses	878	372	506
e) Vérification externe des comptes	40	40	0
f) Dépenses de représentation	18	18	0
	<u>6 782</u>	<u>9 971</u>	<u>(3 189)</u>
9. <u>Fret aérien et maritime</u>			
a) Affrètement de navires	8 000	7 700	300
b) Autres dépenses liées au transport	2 500	6 535	(4 035)
	<u>10 500</u>	<u>14 235</u>	<u>(3 735)</u>
10. <u>Dépenses préliminaires</u>	<u>450</u>	<u>450</u>	<u>0</u>
11. <u>Provision pour imprévus</u>	<u>3 500</u>	<u>1 500</u>	<u>2 000</u>
12. <u>Contributions du personnel</u>	<u>9 541</u>	<u>7 142</u>	<u>2 399</u>
Dépenses totales, 1 à 12	<u>416 162</u>	<u>366 890</u>	<u>49 272</u>
13. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>(9 541)</u>	<u>(7 142)</u>	<u>2 399</u>

/...

ANNEXE II

Note explicative des projections actuelles

En dollars
des États-Unis

1. Dépenses afférentes au personnel militaire

a) Dépenses de personnel remboursables aux gouvernements

49 845 000

Ce poste de dépense est en diminution par rapport aux prévisions initiales, en raison de retards dans le déploiement des contingents militaires au début de la mission ainsi que du non-déploiement de certains éléments de l'appui aéroporté. Le chiffre moyen des effectifs pendant les sept premiers mois a été de 4 103 hommes. Le retrait anticipé de certains éléments (216 membres du contingent canadien à compter du 15 janvier 1990, 40 membres du contingent polonais à compter du 1er janvier 1990 et 19 membres du contingent du Royaume-Uni à compter de la même date) contribue également à cette baisse des dépenses.

b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

8 000 000

Le chiffre initialement prévu n'a pas été modifié à ce stade.

c) Remboursement des coûts afférents au matériel appartenant aux contingents

24 775 000

Les prévisions initiales demeurent pour l'instant inchangées. Trois pays fournissant des contingents n'ont pas encore présenté de factures au titre du matériel et des approvisionnements qui ont été amenés dans la zone de la mission, et dans d'autres cas certains aspects des factures présentées posent des problèmes qui restent à régler. En outre, la valeur résiduelle du matériel, qu'il importe de connaître pour pouvoir calculer le montant dû à l'Etat Membre intéressé, ne peut être déterminée qu'au moment où le matériel est rendu au pays d'origine. On pense qu'à cette rubrique le montant initialement prévu (24 775 000 dollars) sera suffisant, et l'on prévoit même quelques économies.

d) Indemnité journalière versée aux militaires

1 822 000

L'écart par rapport au montant prévu est dû aux variations des effectifs militaires mentionnées plus haut à la rubrique a).

En dollars
des Etats-Unis

- e) Indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires 6 310 000

Pour l'effectif d'observateurs militaires, on table maintenant sur la présence d'environ 300 observateurs pendant neuf mois et 200 pendant les trois derniers mois. On a retenu pour l'indemnité de subsistance un taux moyen d'environ 70 dollars par jour, applicable jusqu'au 31 mars 1990.

- f) Indemnité d'habillement versée aux observateurs militaires 60 000

L'indemnité d'habillement est payable à raison de 100 dollars au moment de l'arrivée dans la zone de la mission et de 100 dollars au début de la deuxième période de service de six mois.

- g) Frais de voyage lors du déploiement, de la relève et du rapatriement du personnel militaire 15 105 000

Ce chiffre correspond au coût effectif du déploiement du personnel militaire et au coût estimatif de son rapatriement dans les pays d'origine. Les observateurs militaires voyagent toujours sur des lignes régulières. Les membres des contingents voyagent, soit dans des avions militaires, aux frais de l'ONU, soit dans des avions civils affrétés par l'Organisation. Toutes les dépenses liées au transport du matériel, des fournitures et des approvisionnements appartenant aux contingents apparaissent sous la rubrique 9 (Fret aérien et maritime).

- h) Rations 13 410 000

Le coût effectif des rations distribuées au personnel militaire dépasse de beaucoup le montant initialement prévu (qui avait été calculé en fonction de l'expérience acquise à l'occasion des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient, en comptant, selon que de besoin, des frais de transport supplémentaires). D'une part, les coûts effectifs se sont avérés bien supérieurs aux chiffres prévus. D'autre part, la mission a dû recourir régulièrement à des services de restauration extérieurs pour la plupart des unités logistiques et pour le personnel du siège du Groupe. Elle a dû faire de même au début des opérations, jusqu'à ce que des produits alimentaires importés arrivent dans le Territoire et, dans certains cas, jusqu'à ce que les cuisines et cantines puissent être utilisées après le départ des troupes de défense sud-africaines de leurs anciennes bases. Enfin, des rations composites supplémentaires ont été nécessaires pour les agents de

En dollars
des Etats-Unis

la police civile et les scrutateurs envoyés par les gouvernements, ainsi que pour certains militaires qui, durant la période des élections, ont été appelés à faire de très longues journées de travail.

i) Bien-être du personnel 617 000

Compte tenu de la réduction des effectifs et vu qu'il était probable que, très souvent, la durée de service des militaires n'ouvrirait pas droit au nombre total de jours de permission autorisés, le montant initialement prévu au titre des permissions et des équipements de loisirs a été réduit par rapport aux prévisions.

2. Dépenses afférentes au personnel civil

a) Traitements du personnel recruté sur le plan international 19 273 000

Les dépenses effectives sont en baisse par rapport aux prévisions initiales, en raison principalement des lenteurs dans la mise en place des effectifs de fonctionnaires internationaux dans la zone de la mission et d'un taux moyen de vacances de poste d'environ 55 (administrateurs et agents des services généraux) tout au long de la période considérée. Le retour anticipé de 75 fonctionnaires internationaux (45 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 30 agents des services généraux) à compter du 1er janvier 1990 contribue également à cette diminution. Toutefois, environ 130 fonctionnaires supplémentaires ont été envoyés sur place au moment des élections, pour assurer les fonctions de scrutateur.

b) Traitements du personnel recruté sur le plan local 2 326 000

Egalement dans le cas du personnel recruté sur le plan local, la mise en place des effectifs s'est faite lentement. Sur environ 820 postes d'agent local, 427 seulement avaient été pourvus à la fin d'octobre 1989. En outre, 200 interprètes recrutés sur le plan local n'ont été engagés que pour la période des élections.

c) Dépenses communes de personnel 7 137 000

Ce poste de dépense comprend les dépenses habituelles à ce titre, telles que les indemnités pour charges de famille, les cotisations à la Caisse des pensions, les subventions aux plans d'assurance maladie, etc., pour les fonctionnaires internationaux et les agents locaux du GANUPT, mais il n'englobe pas les frais de voyage aller et retour, qui apparaissent plus loin à la rubrique 2 f).

/...

En dollars
des Etats-Unis

d) Indemnité de subsistance (missions) 42 557 000

Cette rubrique, qui fait apparaître un surcroît important par rapport aux prévisions initiales, correspond à l'indemnité de subsistance payable aux agents de la police civile (1 000 agents supplémentaires ont été affectés dans la zone de la mission, pendant des périodes de durée variable), aux scrutateurs envoyés par les gouvernements (environ 265 scrutateurs de plus que prévu) et à tous les fonctionnaires internationaux de l'Organisation.

e) Indemnité de représentation 15 000

L'augmentation enregistrée à cette rubrique est due au fait que deux fonctionnaires de plus ont eu droit à cette indemnité.

f) Frais de voyage lors du déploiement et du rapatriement du personnel civil 9 936 000

Comme dans le cas de l'indemnité de subsistance (missions) visée à la rubrique d) ci-dessus, ces dépenses sont supérieures aux prévisions initiales en raison du personnel supplémentaire fourni par les gouvernements, à savoir 1 000 agents de la police civile et 265 scrutateurs. Cette rubrique englobe également les frais de voyage aller et retour de tous les fonctionnaires internationaux.

g) Autres frais de voyage 1 164 000

Le chiffre effectif est inférieur aux prévisions, la principale raison étant qu'à l'intérieur de la Namibie le transport du personnel a été assuré par des véhicules du GANUPT.

h) Incitation financière 198 000

Les dépenses relevant de cette rubrique sont notablement inférieures aux prévisions car aucun fonctionnaire n'a rempli les conditions voulues pour avoir droit aux frais de voyage pour visite familiale qui avaient été inclus dans les prévisions initiales. Les sommes versées à titre d'incitation financière aux fonctionnaires affectés dans des secteurs de la zone de la mission où les conditions de vie sont difficiles ont représenté un total d'environ 660 mois-personne, à raison de 300 dollars par mois, en moyenne.

En dollars
des Etats-Unis

i) Dépenses de personnel remboursables aux gouvernements 14 985 000

Le montant prévu est destiné à rembourser aux gouvernements les traitements et indemnités de tous les agents de la police civile mis à la disposition du GANUPT. L'élément police civile comptait un effectif moyen d'environ 490 hommes jusqu'à la fin de juillet 1989, 933 en août et septembre, 1 250 en octobre et, de novembre 1989 à la fin de mars 1990, on prévoit un effectif de 1 500 agents.

3. Construction et entretien des locaux

a) Aménagement des lieux et travaux de construction 11 086 000

Ces dépenses concernent la location de locaux (6 548 000 dollars), les travaux d'aménagement des bâtiments (1 156 000 dollars), les matériaux et fournitures d'entretien (1 463 000 dollars), l'entretien des installations électriques et les fournitures nécessaires à ce titre (604 000 dollars), les services de nettoyage (905 000 dollars) et les services d'entretien (410 000 dollars).

b) Eclairage, chauffage, énergie et eau 2 553 000

Les dépenses effectives à cette rubrique ont dépassé de beaucoup les prévisions initiales.

c) Bâtiments préfabriqués, tentes et équipement connexe 2 212 000

Le montant indiqué a servi à acheter 200 caravanes et une soixantaine de bâtiments préfabriqués, ainsi que plusieurs hangars préfabriqués consistant en une armature d'acier recouverte de polyvinyle, utilisés comme entrepôts ou ateliers.

4. Acquisition de véhicules

a) Achat 27 013 000

Le programme d'achats de véhicules a été dans l'ensemble conforme au programme envisagé dans les prévisions initiales. Il a fallu en outre acquérir un parc complémentaire de véhicules tout-terrain pour l'effectif supplémentaire d'agents de la police civile, dont 200 véhicules pour le premier contingent de 500 hommes et, pour équiper le deuxième contingent de 500, un certain nombre de véhicules du même type achetés au Botswana et au Zimbabwe. En revanche, les achats d'autobus et de véhicules lourds qui avaient été jugés nécessaires n'ont pas tous été possibles, en raison de la longueur des délais de fabrication

/...

En dollars
des Etats-Unis

et de livraison. On a remédié à ce problème en louant des véhicules à des entreprises locales. Le GANUPT a dû en outre acheter à des fabricants namibiens 10 véhicules à l'épreuve des mines, qu'il était difficile de louer sur place.

b) Location 3 917 000

Le chiffre indiqué correspond au coût des véhicules lourds ou dotés d'équipements spéciaux que le GANUPT a dû louer alors qu'au départ, il était prévu de les acheter (voir rubrique a) ci-dessus). La location des autobus, des camions spécialement aménagés et des camions-grues est extrêmement coûteuse.

c) Réparation et entretien 10 005 000

Pour une grande partie des travaux d'entretien et de réparation des véhicules appartenant à l'ONU, le GANUPT fait appel, d'une façon ou d'une autre, à des entreprises extérieures, ce qui réduit considérablement les travaux à effectuer sur place et, partant, les frais d'atelier (voir également plus loin rubrique 4 g) - matériel de réparation et d'entretien des véhicules). Le montant indiqué tient compte également des différents plafonds fixés dans les lettres d'attribution, qui permettent au GANUPT d'obtenir des gouvernements qui fournissent les contingents les pièces détachées nécessaires pour réparer les véhicules et autres matériels appartenant aux contingents. Il se peut que les dépenses effectives soient inférieures à ces plafonds.

d) Carburants et lubrifiants 5 005 000

En dépit du parc complémentaire de véhicules et de l'augmentation considérable du nombre de véhicules lourds à l'épreuve des mines, les projections actuelles sont en deçà des prévisions initiales.

e) Assurance des véhicules 210 000

Les dépenses effectives ont été bien inférieures aux prévisions.

f) Location de véhicules à l'épreuve des mines 401 000

Il était prévu au départ de louer 40 véhicules de ce type. Jusqu'ici, le GANUPT n'a pu en louer qu'une trentaine, par intermittence.

/...

En dollars
des Etats-Unis

g) Matériel de réparation et d'entretien des véhicules 74 000

Les contingents du GANUPT ont été relativement autonomes pour ce qui est des réparations et de l'entretien de leurs véhicules. En même temps, comme on l'a noté plus haut à la rubrique c), le Groupe n'a pas eu à aménager et à équiper en outillage autant d'ateliers qu'il était prévu initialement pour la réparation et l'entretien des véhicules.

5. Opérations aériennes

a) Location d'appareils 23 939 000

Les dépenses effectives sont très inférieures aux prévisions en raison de la sous-utilisation de l'un des deux avions légers pour passagers et des deux avions de transport lourd; ces derniers n'ont servi que sur demande, pour de brèves périodes.

b) Carburant 2 412 000

La diminution qui apparaît à cette rubrique découle de la sous-utilisation des appareils loués (voir rubrique a) ci-dessus).

c) Frais de manutention au sol 38 000

A ce jour, la mission n'a versé que des frais minimes de manutention au sol, mais les autorités aéroportuaires pourraient commencer sous peu à les augmenter.

d) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne -

Les autorités sud-africaines ayant continué à assurer le fonctionnement des aéroports dans la partie septentrionale du Territoire, le GANUPT n'a eu à supporter aucune dépense à ce titre. D'autres arrangements sont à l'étude en prévision du départ des autorités sud-africaines.

6. Matériel de communications et coûts connexes

a) Matériel de communications 11 521 000

Le dépassement qui apparaît à cette rubrique correspond au coût du matériel de communications nécessaire pour équiper le premier contingent supplémentaire de 500 agents de la police civile. Aucun nouveau matériel n'a dû être acheté pour le deuxième contingent supplémentaire de 500 agents, dont le rôle consistait essentiellement à renforcer les effectifs qui étaient déjà sur place et déjà équipés.

/...

En dollars
des Etats-Unis

- b) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communications 2 075 000
- c) Matériel d'essai et de réparation 657 000

Le surcroît qui apparaît à ces deux rubriques correspond au matériel supplémentaire qui a dû être acheté pour équiper le nouveau contingent de 500 agents de police [voir plus haut rubrique a)].

- d) Groupes électrogènes 1 266 000

On ne prévoit aucune dépense supplémentaire à ce titre.

- e) Dépenses de communications par le réseau commercial 2 631 000

L'absence de liaisons téléphoniques ordinaires avec un certain nombre de zones stratégiques en Namibie et la nécessité de se brancher en pareil cas sur des stations terriennes de communication par satellite ont considérablement augmenté les dépenses inscrites à cette rubrique.

7. Matériels divers

- a) Mobilier et matériel de bureau 3 481 000
- b) Equipement des logements et matériel de cantine 3 219 000

La nécessité d'aménager et d'équiper de nouveaux locaux pour les contingents supplémentaires d'agents de la police civile ainsi que le coût élevé des articles qu'il a fallu acheter à cette fin dans la zone de la mission ont entraîné un dépassement des prévisions de dépenses inscrites à ces deux rubriques.

- c) Matériel d'observation 123 000

Les dépenses effectives ont été bien inférieures au montant initialement prévu. Le chiffre indiqué (123 000 dollars) représente simplement le coût d'environ 150 jumelles normales et 10 jumelles d'observation nocturne.

- d) Fournitures et matériels médicaux et dentaires 27 000

Presque tous les matériels et fournitures médicaux et dentaires ont été fournis par l'unité médicale suisse ou apportés par les différentes unités militaires avec le matériel appartenant aux contingents.

/...

En dollars
des Etats-Unis

e) Matériel de défense mobile 247 000

Le montant des dépenses à ce titre a été minime. Le principal poste de dépense a été l'achat local de tentes destinées à servir d'entrepôts.

f) Citernes pour produits pétroliers, pompes et compteurs 77 000

La plupart du temps, le GANUPT a pu utiliser pour ses véhicules le réseau commercial de distribution de carburants et lubrifiants. De ce fait, la mission a eu moins besoin d'installations spéciales pour l'entreposage et la distribution de ces produits.

g) Autres matériels 1 868 000

Les dépenses inscrites à cette rubrique concernent entre autres le matériel informatique (510 000 dollars), le matériel d'entretien des bâtiments et des terrains (113 000 dollars), le matériel de sécurité (75 000 dollars), les téléviseurs, magnétoscopes, caméras et autres matériels connexes (50 000 dollars), d'autres articles divers (645 000 dollars) et les frais de transport y relatifs (475 000 dollars).

8. Fournitures et services divers

a) Services contractuels et autres 1 390 000

Ces dépenses concernent les services de blanchissage, de nettoyage à sec, de retoucheur et de coiffeur fournis aux membres des contingents, ainsi que les services d'interprétation, l'entretien technique des installations électriques et des réseaux d'évacuation des eaux usées, les services bancaires et les consultations et traitements médicaux que les équipes médicales du GANUPT ne sont pas en mesure d'assurer.

b) Intendance générale 7 151 000

A ce stade, les projections de dépenses relatives à cette rubrique s'établissent comme suit : fournitures de bureau (1 284 000 dollars), fournitures de photocopie et de reproduction (198 000 dollars), fournitures mécanographiques (78 000 dollars), abonnements à des journaux et revues et livres de bibliothèque (32 000 dollars), produits de désinfection et de nettoyage (123 000 dollars), fournitures pour l'audio-visuel (photo, film et télévision) et autres fournitures nécessaires aux services d'information, y compris les services de distribution

/...

En dollars
des Etats-Unis

(285 000 dollars), fournitures médicales et dentaires (1 198 000 dollars), fournitures de défense mobile, telles que sacs de sable et fil de fer barbelé (209 000 dollars), et autres fournitures diverses, dont les provisions d'intendance, les bouteilles à gaz pour la cuisine, le carburant diesel pour les générateurs et le kérosène pour le chauffage (3 658 000 dollars).

c) Recours de tiers 1 000 000

Le montant prévu à ce titre reste pour le moment inchangé.

d) Habillement, uniformes et fournitures diverses 372 000

La relève du personnel militaire ayant notablement différé du calendrier prévu, le coût des uniformes et autres articles d'équipement connexes s'est trouvé réduit d'autant.

e) Vérification externe des comptes 40 000

f) Dépenses de représentation 18 000

Le montant prévu à ces deux rubriques n'a pas été modifié.

9. Fret aérien et maritime

a) Affrètement de navires 7 700 000

Un montant a été prévu à ce titre pour affréter des navires au moment du rapatriement des contingents militaires et du matériel appartenant à l'ONU. Le montant retenu à cette fin correspond à peu près au coût effectif du déploiement des contingents dans le Territoire.

b) Autres dépenses liées au transport 6 535 000

Les frais de transport du matériel, des approvisionnements et des fournitures avaient été nettement sous-estimés dans les prévisions initiales. Les projections actuelles comprennent un montant de 1,3 million de dollars pour les frais de rapatriement correspondants.

10. Dépenses préliminaires 450 000

Ce montant représente le coût de la mission de planification technique qui s'est rendue en Namibie.

En dollars
des Etats-Unis

11. Provision pour imprévus 1 500 000

On a maintenu une provision destinée à faire face à des imprévus (dépenses ou réclamations éventuelles), mais son montant a été sensiblement réduit par rapport aux prévisions initiales.

12. Contributions du personnel 7 142 000

On prévoit que les dépenses effectives seront inférieures aux montants initialement prévus, pour les raisons expliquées plus haut à la rubrique 2 a).

13. Recettes provenant des contributions du personnel (7 142 000)

Le montant inscrit à la présente rubrique est la contrepartie des dépenses visées à la rubrique 12 ci-dessus.

ANNEXE III

Écoulement des biens

1. Vu le temps qu'il faudra pour préparer cette opération, le Secrétaire général juge approprié d'indiquer dans leurs grandes lignes les principes qu'il se propose d'appliquer pour écouler le matériel appartenant à l'ONU ainsi que les approvisionnements, fournitures et autres biens du GANUPT qui n'auront pas été utilisés.

Écoulement du matériel ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens

2. L'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la République sud-africaine concernant le statut du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (Sud-Ouest africain) (voir le document S/20412/Add.1, annexe) stipule ce qui suit (par. 24) :

"a) Sous réserve des dispositions de la législation pertinente, le GANUPT peut importer, en franchise et sans restriction aucune, soit dans le Territoire, soit en Afrique du Sud à destination directe du Territoire suivant l'itinéraire prescrit par le Gouvernement, matériel et approvisionnements, fournitures et autres biens destinés à son usage exclusif et officiel ou à la revente dans les économats prévus au paragraphe 46.

b) Sous réserve des dispositions de la législation pertinente, le GANUPT peut également faire admettre en franchise et sans restriction aucune matériel et approvisionnements, fournitures et autres biens destinés à son usage exclusif et officiel ou à la revente dans les économats prévus au paragraphe 46.

c) Le matériel en état et les approvisionnements, fournitures et autres biens inutilisés ainsi importés ou admis en franchise et non transférés aux autorités locales compétentes du Territoire ou à une entité désignée par elles, ni autrement cédés à des clauses et conditions préalablement convenues, seront exportés du Territoire et d'Afrique du Sud une fois la mission du GANUPT accomplie."

3. Le matériel appartenant à l'ONU qui était nécessaire aux opérations du GANUPT a été acquis, sur le plan international ou local, selon les procédures normales, ou a été offert au GANUPT sous la forme de contributions volontaires en nature. Dans la mesure du possible, ce matériel a été choisi et acquis en se conformant aux normes établies. Toutefois, en raison de certains facteurs propres à la Namibie (par exemple le climat et la réglementation relative à la circulation routière, qui impose la conduite à droite), ainsi que pour faire le maximum d'économies ou pour d'autres raisons d'ordre essentiellement pratique, il a été jugé nécessaire de s'écarter parfois des normes courantes, ce qui restreint les possibilités d'utilisation du matériel non standard par d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans un avenir prévisible.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général propose d'écouler de la façon suivante les biens du GANUPT pendant la phase de liquidation :

/...

a) Le matériel qui est conforme à des normes établies, qui est jugé compatible avec du matériel existant ou qui pourrait servir à de futures opérations de maintien de la paix serait tenu en réserve. Il s'agirait en particulier de matériel de communications, d'un nombre limité de véhicules, de matériel électronique, de matériel et de mobilier de bureau et d'articles d'approvisionnement. Lors de chaque prélèvement sur la réserve, un montant correspondant serait porté au crédit du compte spécial du GANUPT;

b) En application des paragraphes 12 et 13 de la résolution 643 (1989) du Conseil de sécurité, certains organismes des Nations Unies prennent actuellement des dispositions pour assurer leur présence en Namibie. Cette représentation va sans doute s'élargir progressivement pour faciliter la fourniture d'un appui matériel et technique au peuple namibien. Le matériel qui pourrait servir à la mise en route ou à l'expansion des opérations de ces organismes, véhicules et mobilier de bureau, par exemple, et qui ne pourrait être tenu en réserve en application de l'alinéa a) ci-dessus, serait transféré à l'organisme approprié, le montant correspondant étant porté au crédit du compte spécial du GANUPT;

c) En application du paragraphe 13 de la résolution 643 (1989) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général doit coordonner la fourniture d'un appui généreux, d'ordre financier, matériel et technique, au peuple namibien tant pendant la période de transition qu'après l'indépendance. En conséquence, le matériel excédentaire du GANUPT qui n'aurait pas été écoulé selon les modalités prévues aux alinéas a) et b) ci-dessus serait offert au gouvernement dûment reconnu de la Namibie.

5. Au stade présent, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de donner son accord de principe sur les modalités indiquées plus haut. Des données détaillées sur le matériel en question, sa valeur estimative et sa destination finale seront communiquées dans le rapport sur l'exécution du budget qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses concernant la phase de liquidation :
informations supplémentaires

On prévoit que la phase de liquidation du GANUPT s'étalera sur six mois. Les prévisions de dépenses indiquées ci-après ont trait au fonctionnement d'un bureau qui sera chargé de la liquidation du GANUPT en Namibie pendant cette période, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 1990. Elles comprennent également le coût du personnel d'appui de New York qui occupera des postes d'appoint pendant cette période et, dans certains cas, jusqu'à la fin de l'année.

Dollars E.-U.

1. Personnel civil

- a) Rémunération des fonctionnaires recrutés
sur le plan international 2 636 000

Les prévisions de dépenses pour cette rubrique concernent les dépenses de personnel en ce qui concerne le bureau chargé de la liquidation du GANUPT en Namibie et le personnel d'appui de New York qui devra rester en poste. Les prévisions de dépenses du bureau chargé de la liquidation ont été calculées sur la base de 100 mois de travail d'administrateur (classe P-4) et de 500 mois de travail d'agent des services généraux. Le montant indiqué comprend le coût des postes d'appoint requis pour l'équivalent de 96 mois de travail d'administrateur (classe P-4/P-3) et 102 mois de travail d'agent des services généraux.

- b) Rémunération du personnel recruté localement 100 000

Les prévisions de dépenses à cette rubrique correspondent à 200 mois de travail de personnel recruté localement, dont le coût est estimé à 500 dollars par personne et par mois.

- c) Dépenses communes de personnel 888 000

Les crédits prévus à cette rubrique concernent les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires visés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

- d) Indemnité de subsistance (missions) 1 281 000

Les prévisions de dépenses sont calculées sur la base d'une indemnité journalière de subsistance d'un montant moyen de 70 dollars par personne et par jour pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui seront en poste en Namibie, soit au total 600 mois de travail.

/...

Dollars E.-U.

e) Frais de voyage du personnel 70 000

Les prévisions de dépenses à cette rubrique concernent les frais de voyage dans la région de la mission, ainsi qu'entre le Siège et la Namibie.

2. Dépenses de fonctionnement en Namibie

a) Location et entretien des locaux 354 000

On estime que le bureau chargé de la liquidation aura besoin de locaux à usage de bureaux et de locaux d'entreposage à Windhoek jusqu'au 30 septembre 1990. On continuera à utiliser des bureaux au bâtiment du siège ainsi que des locaux d'entreposage de l'aéroport de Windhoek. Pour ces derniers, il n'est pas perçu de frais de location. Les prévisions de dépenses se répartissent comme suit :

i)	Location de locaux à usage de bureaux exclusivement	230 000
ii)	Eclairage, chauffage, énergie et eau	34 000
iii)	Services d'entretien et de nettoyage, entretien des jardins et du site	<u>90 000</u>

b) Véhicules automobiles : frais d'entretien et de fonctionnement 180 000

On estime que le bureau chargé de la liquidation devra conserver au maximum 100 véhicules. Les dépenses de carburant sont estimées à 200 dollars par véhicule et par mois (120 000 dollars) et les frais de réparation et d'entretien à 600 dollars par véhicule pour la période (60 000 dollars).

c) Location d'avions 40 000

On prévoit qu'il sera nécessaire de louer de temps à autre un avion léger.

/...

Dollars E.-U.

d) Fournitures et services divers 76 000

Les prévisions de dépenses pour cette rubrique comprennent i) le coût des services commerciaux de communications - téléphone, télex, communications par satellite et valise diplomatique (60 000 dollars), ii) le coût de la papeterie et des fournitures de bureau (6 000 dollars), et iii) divers autres services et fournitures (10 000 dollars).

3. Contributions du personnel 844 000

Le montant indiqué représente la différence entre les traitements bruts et nets du personnel civil. Il s'agit du montant prévu pour les fonctionnaires des Nations Unies en application de l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation.

Total, 1 à 3 6 469 000

4. Recettes au titre des contributions du personnel (844 000)

Ce montant contrebalance le montant porté en dépense au point 3 ci-dessus.
